

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-54

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 22 novembre 2022

Étaient présents :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Nathalie GAY, Isabelle ALIBERT-COLOTE, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nicole VERPEAUX, Sylvie BOUYSSOU, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Elsa GOUBALI
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire

Pouvoirs :

- M. Jean-Michel VERPILLOT à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nicole VERPEAUX à M. David COLIN,
- Mme Sylvie BOUYSSOU à Mme Catherine CAZIN,
- Mme Maryse PATAILLE à M. Éric GUYARD,
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET.

M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, étant empêché, Mme Catherine PAGEAUX, 1^{ère} Adjointe, a présidé la séance.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRECEDENT

Selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-51 du 13 décembre 2021 portant sur le Budget Primitif 2022 ;

Vu la délibération n°2022-25 du 30 mai 2022 portant sur le Budget Supplémentaire 2022 ;

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté avant le 15 avril 2023 et afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement 2022, hors chapitre 16, s'élevaient comme suit :

	BP 2022	BS 2022	Crédits ouverts au Budget 2022
20 - Immobilisations incorporelles	67 000,00 €	40 000,00 €	107 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	698 500,00 €	583 960,00 €	1 282 460,00 €
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	40 000,00 €	320 000,00 €
TOTAL	1 065 500,00 €	663 960,00 €	1 729 460,00 €

Vu l'avis favorable formulé par la commission « finances » réunie le 17 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 23 voix et 6 abstentions :

⇒ d'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 874 730 € (< 25% x 3 418 920 €) comme suit :

Article	Crédits ouverts 2022	Crédits pouvant être ouverts	Montant retenu	Nature de la dépense
2031	90 000.00 €	22 500.00 €	22 500.00 €	Etudes et Maîtrise d'Œuvre pour l'extension ECAL + le projet d'aménagement des Espaces Sablés Wallon
2051	17 000.00 €	4 250.00 €	4 250.00 €	Achat prestations informatiques: nouvelle tarification Enfance/Juvenesse
TOTAL Chapitre 20	107 000.00 €	26 750.00 €	26 750.00 €	
2111	42 500.00 €	10 625.00 €		
2128	26 000.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €	Plantation d'arbres sur les espaces communaux
21312	126 500.00 €	31 625.00 €	31 625.00 €	Travaux dans les groupes scolaires
21311	13 000.00 €	3 250.00 €		
21318	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €	Travaux à la médiathèque
2132	12 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	Travaux rénovation salle de bains du logement communal T3
2135	329 220.00 €	82 305.00 €	82 305.00 €	Menuiseries extérieures périscolaire COLNET, Bachelard, chaudières Centre Martin Luther King

2138	30 000.00 €	7 500.00 €		
2152	25 000.00 €	6 250.00 €	6 250.00 €	Achat matériel de signalisation routière
21538	25 000.00 €	6 250.00 €	6 250.00 €	Poursuite du raccordement réseau fibre de Dijon Métropole
21578	5 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €	Achat matériel voirie
2158	134 150.00 €	33 537.50 €	33 537.50 €	Achat matériel élagueuse espace vert
21728	16 000.00 €	4 000.00 €		
2181	111 500.00 €	27 875.00 €	27 875.00 €	Achat des radiateurs, changement de chaudière
2183	14 150.00 €	3 537.50 €	3 537.50 €	Achat matériel informatique
2184	20 090.00 €	5 022.50 €	5 022.50 €	Achat mobilier Hôtel de Ville et périscolaire
2188	52 350.00 €	13 087.50 €	13 087.50 €	Radios portatives (04 postes), matériel entretien
TOTAL Chapitre 21	1 282 460.00 €	320 615.00 €	295 240.00 €	
2312	340 000.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €	Travaux complémentaires dans le cadre des Aménagement des Espaces Sablés Bachelard
TOTAL Chapitre 23	340 000.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €	

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 29 novembre 2022

Pour le Maire empêché,
Madame la 1^{ère} Adjointe,

Catherine PAGEAUX



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20221128-DELIB2022-54-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022